



Monsieur le Maire se prête au jeu des questions / réponses au sujet de l'installation de burger king

Monsieur le Maire, depuis quelques semaines, l'installation d'un Burger King sur Aubière alimente l'actualité locale. Selon le promoteur du projet, vous seriez opposé à l'arrivée de cette enseigne, qu'en est il exactement ?

Je n'ai aucune opposition à l'implantation d'une troisième enseigne de fast food sur ma commune. Je n'ai d'ailleurs aucun problème avec l'enseigne Burger King mais avec la société Quantum Development, propriétaire du bâtiment de ce projet et dépositaire du permis de construire.

J'ai conscience que de nombreuses personnes attendent avec impatience l'arrivée de cette enseigne mais je ne peux fermer les yeux devant un promoteur indélicat qui « omet » de préciser dans sa demande l'existence d'un drive-in faussant ainsi l'instruction du permis.

C'est pour cette raison que vous avez décidé de stopper les travaux en cours sur ce chantier ?

Il est de mon rôle d'une part de vérifier la conformité des travaux réalisés avec les demandes de permis déposées et d'autre part d'étudier avec vigilance tout projet pouvant engendrer un risque pour la sécurité routière. Cette dimension ne peut être appréciée qu'en ayant connaissance de la position et configuration des différents accès mais aussi en ayant des éléments réalistes et fiables sur l'intensité du trafic envisagé. C'est donc dans l'attente de l'obtention de ces différentes informations que les travaux sont suspendus. La loi est la même pour tous et si vous déposez un permis j'aurais la même exigence

Votre priorité dans cette affaire concerne donc la sécurité routière ?

Les seuls objectifs poursuivis par la municipalité sont :

- le respect de la réglementation en matière d'urbanisme,
- l'assurance d'une sécurité routière paisible pour les riverains mais aussi pour l'ensemble des utilisateurs de ce secteur où la circulation est déjà très problématique. D'ailleurs la mise en place d'une banderole de 30 m2 par le promoteur accentue actuellement la dangerosité de ce carrefour.

Quelle a été votre réaction face à cette banderole ?

Dans le contexte actuel, quel maire pourrait avoir l'audace d'être contre la création d'emploi... Je suis tout simplement surpris de voir une potentielle création de 120 emplois durables et sûrs sur un équipement de type restauration rapide mais ce n'est que mon interprétation. Je laisserai les syndicats s'exprimer sur ce point. Sachez que la municipalité a déposé plainte pour diffamation et mis en demeure la société Quantum Development de supprimer cet affichage considéré comme publicité illégale .

Contact : Mairie d'Aubière

04 73 44 01 01 / mairie.aubiere@ville-aubiere.fr